

ENQUETE PUBLIQUE
CONSTRUCTION ET EXPLOITATION D'UNE USINE DE PRODUCTION DE
MATERIAUX ACTIFS DE CATHODE ET D'UNE PLATEFORME COMMUNE
SITUÉES SUR LES COMMUNES DE GRAVELINES, LOON-PLAGE ET
SAINT-GEORGES-SUR L'AA

Monsieur Daniel WILMOT expose au Conseil Municipal :

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-3 à L.123-18, L.181-10, L.512-1, R 123-3 à R 123-24,

Vu le code l'urbanisme et notamment les articles L.421-1 et suivants,

Considérant la demande présentée par la société NEOMAT en vue d'obtenir un permis de construire et une autorisation environnementale pour construire et exploiter une usine de production de matériaux actifs de cathode sur le territoire des communes de Gravelines, Loon-Plage et Saint-Georges-sur-l'Aa,

Vu l'arrêté préfectoral d'enquête publique unique du 16 juin 2025 portant sur la demande présentée par la société NEOMAT,

Considérant l'article L.181-10 du code de l'environnement : lorsque qu'un projet est soumis à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, il est procédé à une enquête publique unique ; le dossier d'enquête comprend alors l'ensemble des éléments requis pour la délivrance de l'autorisation environnementale et le permis de construire,

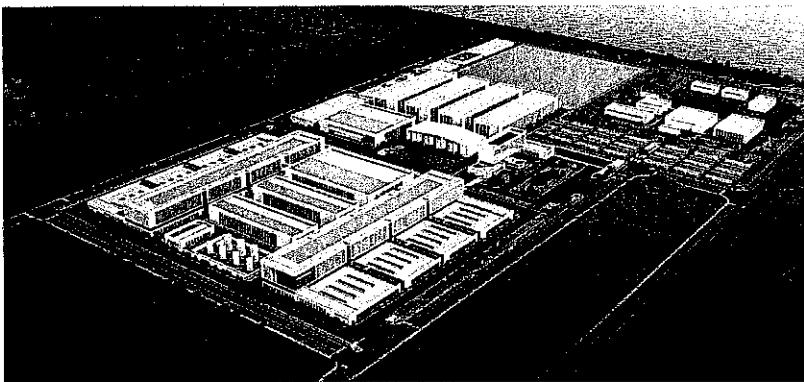
Considérant l'arrêté préfectoral d'enquête publique qui est tenue du 7 juillet au 8 août 2025 : les conseils municipaux pourront formuler leur avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête,

Considérant la motion du conseil municipal de Gravelines du 10 octobre 2022 relative à l'utilisation du Quai à Pondéreux Ouest (QPO) du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD),

Considérant la concertation préalable sous l'égide de garants de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) qui s'est déroulée dans le Dunkerquois, du 5 février au 31 mars 2024.

La CNDP a publié le 30 avril 2024 le bilan de la concertation préalable relatif au projet d'usines de composants pour batteries électriques et de recyclage de batteries pour véhicules électriques sur le Grand Port Maritime de Dunkerque.

Neomat est une co-entreprise fondée en 2023 par ORANO et XTC New Energy, dont le siège est situé à Dunkerque. Elle coordonne un projet stratégique, dans la filière européenne des batteries lithium-ion, aux côtés de partenaires comme RTE (pour le raccordement électrique).



Ce projet industriel, intitulé Neomat CAM, consiste à construire un site qui regroupera une usine de Matériaux Actifs de Cathode (CAM), une usine de Précurseurs de Matériaux Actifs de Cathode (P-CAM), une unité de recyclage, un centre de Recherche et Développement (R&D) et un pôle administratif commun. Le terrain est mis à disposition par le Grand Port Maritime de Dunkerque, sur les communes de Gravelines, Loon-Plage et Saint-Georges-sur-l'Aa.

Les matériaux précités sont essentiels à la fabrication des batteries des véhicules électriques. Le site produira jusqu'à 80 000 tonnes de CAM par an, soit de quoi alimenter jusqu'à 1 million de véhicules électriques. Le projet s'intègre dans un écosystème de trois usines (PCAM, CAM, Recyclage) créant une chaîne industrielle complète et circulaire. Il inclut aussi de grandes infrastructures (lignes électriques Très Haute Tension, route d'accès, réseaux d'eau) et vise à renforcer la souveraineté européenne en matière de batteries.

Ce projet a fait l'objet de modalités plurielles de concertation, dont deux réunions publiques, une conférence-débat, deux ateliers thématiques, cinq rencontres de proximité, des rencontres avec des lycéens et des universitaires, ainsi qu'un site internet permettant la participation en ligne.

Le porteur de projet a ainsi pu répondre aux questions liées au développement de la filière batterie, aux risques et à l'impact environnemental du projet ainsi qu'à la gestion du chantier.

Le projet fait, par ailleurs, l'objet d'une enquête publique, organisée du lundi 7 juillet au vendredi 8 août 2025.

Aussi, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet Neomat CAM, en enjoignant le porteur de projet à :

- maintenir le processus de concertation continue qu'il a engagé avec les acteurs du territoire ;
- privilégier le recrutement et la formation des habitants du territoire pour que les emplois à la clé profitent à notre bassin de vie ;
- favoriser par diverses actions son ancrage territorial (modalités à convenir ensemble) sur les communes d'implantation de Gravelines et de Loon-Plage.

Le Conseil Municipal,

- Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré ;
- Emet, en l'état, un avis favorable au projet ;
- **ADOPTE A L'UNANIMITÉ.**

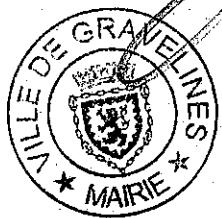
**FAIT ET DELIBERE A GRAVELINES, LE 23 JUILLET 2025
POUR EXTRAIT CONFORME,**

La Secrétaire de Séance,

Deneuve
Christelle DENEUVILLE

S
Le MAIRE,

Bertrand RINGOT



Reçu en Sous-Prefecture le 24 JUIL. 2025
Mis en ligne sur le site de la Ville le 24 JUIL. 2025

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la ville de GRAVELINES
Arrondissement de Dunkerque
Département du Nord

Conseil Municipal convoqué le : 17 Juillet 2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

SEANCE DU 23 JUILLET 2025 - 17h30

Président :	Monsieur Bertrand RINGOT	Maire
Secrétaire :	Madame Christelle DENEUVILLE	Conseillère Municipale

Etaient présents :

Monsieur Bertrand RINGOT, Maire.

Monsieur Alain MERLEN, Madame Michèle KERCKHOF-LEFRANC, Monsieur Daniel WILMOT, Madame Marylène BEAUSSART, Monsieur Christian DEVOS, Madame Marie-Madeleine DUBOIS, Monsieur Alain BOONEFAES, Madame Laurie VERSTRAET, Monsieur Raoul DEFROUIT, Adjoints au Maire.

Monsieur Julien VEYER, Madame Josée BLEUEZ, Monsieur Bruno MARSYLLE, Madame Valérie GENEVET, Madame Christelle DENEUVILLE, Madame Karine VANDERSTRAETEN, Madame Annabelle SALA, Madame Aurore DEVOS, Monsieur Cédric LIAGRE, Conseillers Municipaux.

Absents Excusés :

Monsieur Claude WADOUX, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur BOONEFAES, Monsieur Jean-Pierre HERBEZ, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur DEVOS, Monsieur Michel CANOEN, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame VERSTRAET, Madame Claudine BARBIER, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur WILMOT, Madame Emmanuelle PERY, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur MERLEN, Madame Lise BLANCKAERT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame KERCKHOF-LEFRANC,

Monsieur Laurent NOTEBAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame DUBOIS, Madame Nathalie RIOT, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Madame SALA, Monsieur Julien GERAERT, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Monsieur VEYER, Monsieur Modou FALL, Conseiller Municipal, donne pouvoir à Madame BEAUSSART, Madame Léanna VANDEWALLE, Conseillère Municipale, donne pouvoir à Monsieur LIAGRE, Madame Maria ALVAREZ, Conseillère Municipale, pouvoir donné, refusé par Madame GENEVET,

Madame Christelle HENON, Conseillère Municipale, pouvoir donné, refusé par Madame VANDERSTRAETEN,

Monsieur Didier LIARD, Conseiller Municipal. pouvoir donné, refusé par Madame BLEUEZ.

Démissionnaires :

Monsieur Sébastien HANNEDOUCHÉ, Conseiller Municipal,
Monsieur Etienne DE LA MENSBRUGE, Conseiller Municipal,
Madame Angélique FAVRESSE, Conseillère Municipale.